

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Agréé par la Commission Communautaire Française



PROJET DE SERVICE

Place des Barricades, 1 à 1000 Bruxelles – Tél. : 02/504.90.10

e-mail : info@sapham.be – Banque : BE12 2100 1627 0992

N° d'entreprise : 0451-682 775

Partenaire d' inclusion

Avec le soutien de SOLVAY

Le pouvoir organisateur

L'objet social

L'association est un organe d'accompagnement se consacrant à la promotion de l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes en situation de handicap mental et de leur famille. L'association a pour but d'apporter un soutien aux personnes présentant un handicap mental et à leur famille, quel que soit l'âge et quels que soient l'origine et le degré du handicap. Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité en rapport avec ses activités.

La forme juridique

Le SAPHAM est une association sans but lucratif (ASBL) créée en 1994 par des parents et des professionnels concernés par la déficience intellectuelle. Elle a été agréée comme Service d'accompagnement par la COCOF en 2000.

Autres structures gérées par le pouvoir organisateur/ collaborations

Le SAPHAM entretient des liens historiques avec la **Section de Bruxelles d'Inclusion** (association de parents concernés par la déficience intellectuelle, anciennement AFRAHM), qui a créé le service en 1994. Il est également membre de la Fondation LSI (Les Services d'Inclusion).

Le SAPHAM est à l'origine, avec d'autres services et associations impliqués dans l'accompagnement du handicap de grande dépendance, de l'asbl **Intermaide** qui développe un centre de court séjour, de répit et d'accueil d'urgence pour les personnes de grande dépendance. Il en est administrateur.

Le SAPHAM est un des membres fondateurs de l'asbl **PUSH**, qui encourage la participation sociale des personnes porteuses de handicap par le biais du volontariat. Il est membre de son assemblée générale.

Le SAPHAM participe à la création d'une ferme urbaine inclusive (**Pony-City** asbl) qui organise des activités d'utilité sociale avec des personnes en situation de handicap au bénéfice de la communauté.

Le SAPHAM travaille à l'accompagnement des personnes confrontées à l'annonce d'un diagnostic de déficience intellectuelle par son implication active dans la **Plateforme Annonce Handicap**. Cette association a pour but d'améliorer la qualité de l'annonce du diagnostic, l'accompagnement pour les personnes handicapées et leur famille ainsi que l'organisation de la transition entre l'hôpital et le domicile.

Depuis 2008, le SAPHAM collabore activement à **Écoute et Information T21** pour les couples qui viennent d'apprendre que leur bébé (à naître ou nouveau-né) est porteur d'une trisomie 21. Des binômes, constitués d'un parent et d'un professionnel, se complètent pour apporter un soutien au couple par un témoignage, des réponses aux questions abordées par les (futurs) parents, des pistes de réflexion, ...

Le service d'accompagnement

La finalité du service

Le SAPHAM est agréé en tant que service d'accompagnement qui peut intervenir dès la naissance afin d'éviter l'isolement des familles face à l'annonce du diagnostic de la déficience mentale et à tout moment de la vie, en instaurant un système d'intervention personnalisé pour la personne handicapée et son entourage.

Le SAPHAM accompagne dans leur parcours des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement ainsi que leurs proches. Il se consacre à la promotion de l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes porteuses de handicap et a pour but de leur apporter un soutien actif dans leur projet de vie, à tout âge et quels que soient l'origine et le degré du handicap.

Le public du SAPHAM

Le SAPHAM s'adresse prioritairement aux familles et aux personnes avec handicap de la région bruxelloise. Les personnes accompagnées par le SAPHAM peuvent être porteuses d'une trisomie ou d'une autre déficience mentale (légère, modérée ou profonde) ou présenter un retard global de développement d'origine connue ou indéterminée. Certaines personnes peuvent présenter une ou plusieurs déficiences associées au handicap mental (sensorielles ou physiques), de l'autisme ou un trouble du spectre autistique, ou encore une maladie physique ou un trouble mental ("double diagnostic": handicap mental + maladie mentale). Nous intervenons prioritairement si c'est la déficience intellectuelle qui prédomine ou qui motive la demande.

Les valeurs du SAPHAM

Le SAPHAM défend la vision d'une société inclusive, accueillante aux personnes en situation de handicap et qui leur permet de participer à tous les aspects de la vie citoyenne en fonction de leurs moyens. Il vise le bien-être et l'épanouissement des personnes handicapées et de leur famille, soutient et développe leur autonomie.

Le SAPHAM intervient uniquement à la demande de la personne elle-même ou de sa famille, en respectant leurs valeurs et leurs choix.

Le SAPHAM met l'enfant, le jeune ou l'adulte avec handicap au centre de ses interventions mais accorde également une place centrale aux besoins et aux souhaits de sa famille: en effet, la famille est la première ressource et la première richesse de l'enfant avec handicap, elle le connaît mieux que quiconque et développe légitimement des projets de vie pour et avec lui. A l'âge adulte, une place grandissante est accordée aux besoins et aux souhaits de la personne elle-même, sans perdre de vue le projet et les besoins de sa famille. Si les souhaits du jeune adulte s'éloignent parfois de ceux de ses proches, le SAPHAM offre une médiation entre l'adulte avec handicap et sa famille afin de maintenir le lien familial tout en favorisant le développement de l'autonomie de la personne et la réalisation d'un projet de vie qui lui convienne.

Le SAPHAM est une association sans appartenance politique, philosophique ni religieuse.

L'agrément du service

Le SAPHAM est un service d'accompagnement agréé et subventionné par la COCOF (catégorie 4) pour l'**accompagnement précoce** des jeunes enfants (0 à 7 ans), l'**accompagnement d'enfants en âge scolaire** (2,5 à 23 ans) et l'**accompagnement d'adultes** (à partir de 16 ans). Il est aussi agréé pour exercer certaines actions spécifiques: il soutient l'**inclusion scolaire** d'enfants dans l'enseignement ordinaire, organise une **halte-accueil** spécialisée pour enfants jusqu'à 6 ans accomplis et propose des activités de **loisirs pour enfants et adultes** ainsi que des **loisirs pour personnes en situation de grande dépendance**.

L'organisation du service

Le SAPHAM est constitué de deux équipes: l'équipe Enfants et l'équipe Adultes.

Chacune propose un accompagnement individualisé à la demande et organise également des activités d'accueil de jour et des loisirs adaptés à l'âge des bénéficiaires.

Mise en place et modalités de l'accompagnement

Critères d'accès au service

Priorité est donnée aux personnes domiciliées, accueillies ou scolarisées en région bruxelloise.

Enfants: nous intervenons à la demande des parents d'un enfant porteur d'une déficience intellectuelle ou présentant un retard global de développement de telle sorte qu'ils puissent être acteurs à part entière dans le processus d'intervention.

Adultes: nous intervenons à la demande la personne handicapée mentale adulte ou de son entourage (la famille, un proche, un professionnel) pour les aider à mettre en place un projet de vie global ou pour les aider dans certaines démarches ou dans la réalisation d'objectifs définis (recherche d'un logement, d'un loisir, etc.).

Introduction d'une demande

La demande peut être introduite sur simple appel téléphonique. Une permanence est généralement assurée en semaine de 9h30 à 12h30. En cas d'absence ou en dehors de ces heures, un répondeur permet de laisser votre message et vos coordonnées. Il est également possible de prendre contact par courrier ou par mail. La demande est transmise à la responsable psychopédagogique du SAPHAM, qui recontacte le demandeur dans la semaine.

Le premier contact avec notre service se déroule avec la responsable psychopédagogique, qui entend la demande, prend les premiers renseignements utiles et explique le fonctionnement, la philosophie et le cadre de travail du SAPHAM. L'écoute et l'analyse de la demande sont basées sur l'analyse de l'urgence et la pratique du travail en réseau.

Les demandes sont traitées par ordre de réception mais nous accordons une priorité d'intervention :

- aux parents confrontés à l'annonce du handicap, pendant la grossesse, à la naissance ou à un autre moment du développement de l'enfant

- à toute personne handicapée confrontée à un événement de vie brutal: décès, hospitalisation, maladie grave d'un parent ou de la personne elle-même, expropriation... L'absence de réseau est considérée comme un facteur aggravant.

Si l'appel provient d'un professionnel ou d'un membre du réseau de la personne (autre que les parents) :

- Pour les enfants : nous donnons une information sur les activités de notre service et nous soutenons le professionnel ou le proche dans le processus d'information des parents de l'enfant. Aux parents ensuite d'introduire une demande s'ils le désirent, car nous n'entamons pas d'accompagnement à la seule demande d'un professionnel. Mais nous informons le professionnel si nous n'avons pas reçu de demande ultérieure des parents afin qu'il puisse en tenir compte dans sa pratique.
- Pour les adultes : nous prenons en considération les demandes émanant du réseau de la personne (un professionnel, un proche) si la personne n'est pas en mesure de soutenir une demande de sa propre initiative.

La demande, après cette première clarification, est transmise à la coordinatrice de l'équipe adultes ou de l'équipe enfants selon les cas. Si la demande ne relève pas du SAPHAM, elle sera réorientée vers les services compétents et une information écrite sera généralement transmise à l'appelant pour l'aider dans ses recherches.

L'analyse de la demande: la coordinatrice concernée recontactera la famille ou la personne demandeuse pour une analyse détaillée de la situation et des besoins. Elle expliquera de quelle manière et dans quel délai le SAPHAM peut répondre aux demandes exprimées, dans quel cadre et à quel tarif.

L'ouverture d'un dossier individuel: sur base de cet entretien approfondi et des renseignements récoltés, un dossier est ouvert pour la personne (ou l'enfant) par la coordinatrice. La demande est ensuite présentée en réunion d'équipe pluridisciplinaire et un ou deux accompagnateurs référents seront mandatés pour proposer **une rencontre à domicile** dans les meilleurs délais, et démarrer ainsi le suivi pluridisciplinaire.

Si un accompagnement immédiat ne peut pas être envisagé, cette rencontre à domicile est reportée et nous proposons si possible une réorientation ciblée vers un autre service pertinent pour la personne. Le choix est laissé à la personne de s'adresser aux services que nous lui indiquons ou de rester en attente. Dans ces situations, un courrier détaillé accompagne les informations données par téléphone (coordonnées d'autres services d'accompagnement, informations précises pour certaines démarches, ...). Nous restons ensuite en contact régulier par téléphone ou par courrier afin que la famille connaisse l'avancement de sa demande et de vérifier si elle reste d'actualité.

Une convention d'accompagnement est signée lors de la première rencontre à domicile avec la personne concernée, son représentant légal ou sa famille (pour les enfants). Elle détaille le projet individualisé d'accompagnement, qui précise les objectifs établis ensemble en fonction des besoins exprimés et les moyens proposés pour les atteindre, ainsi que le coût du service (fixé par la réglementation COCOF) et les modalités de paiement. Selon l'exigence légale, la personne handicapée contribue aux frais de l'accompagnement et des activités auxquelles elle participe. Elle verse à cet effet une contribution financière forfaitaire (voir Règlement d'Ordre Intérieur), quel que soit le type d'accompagnement et indépendamment de la fréquence des rendez-vous. En cas de

situation particulière ou de difficulté financière avérée, le forfait mensuel peut être adapté. Les activités de loisir et les journées d'accueil sont facturées séparément et un avenant spécifique les concernant est annexé à la convention d'accompagnement.

Dimension pluridisciplinaire de l'accompagnement

La présence d'une équipe multidisciplinaire permet d'orienter le bénéficiaire vers les intervenants du service pouvant le mieux répondre à sa demande.

Tout notre travail d'accompagnement est sous-tendu par une approche pluridisciplinaire : les situations sont discutées et travaillées en équipe, sous les regards croisés des différentes professions et de différentes approches théoriques.

Les psychologues, assistants en psychologie et experts en sciences familiale et sexologique proposent un suivi du développement de l'enfant et de l'adolescent dans tous ses lieux de vie et un soutien psychologique de l'enfant et sa famille, ainsi qu'une aide psychologique et éducative à chaque étape de vie de l'enfant, du jeune ou de l'adulte.

Les logopèdes et assistants en logopédie proposent un suivi du développement de l'enfant et de l'adolescent dans tous ses lieux de vie et à l'école, un soutien psychologique de l'enfant et sa famille et apportent leurs conseils pour l'apprentissage et le développement de la communication verbale et non verbale à tous les âges et pour tous degrés de handicap.

Les assistants sociaux accompagnent les jeunes, les adultes ou leur famille dans leurs démarches afin d'obtenir l'application de leurs divers droits sociaux et de favoriser une inclusion sociale qui tient compte de leurs souhaits et de leurs capacités. Ils soutiennent la recherche d'un lieu d'activités de jour ou d'hébergement adaptés, ou d'un logement et d'activités en milieu ordinaire. Ils accompagnent, selon ses capacités, l'adulte avec handicap vers des formations, un emploi ordinaire ou en entreprise de travail adapté ou vers un volontariat d'utilité sociale. Ils aident la famille des personnes de grande dépendance dans l'obtention du statut administratif et dans la recherche de solutions d'accueil à court ou à long terme.

Les animateurs, éducateurs et éducateurs spécialisés mettent en pratique l'apprentissage de l'autonomie avec les enfants, les adolescents et les adultes accompagnés. Ils facilitent la mise en place d'activités extra scolaires chez les enfants et d'activités professionnelles, citoyennes, occupationnelles ou de loisir chez les adultes. Ils soutiennent le développement des compétences adaptatives des personnes adultes de grande dépendance et leur proposent des activités adaptées sous la guidance de l'infirmière sociale, coordinatrice de l'équipe Adultes.

Les puéricultrices et les éducatrices accueillent les enfants de moins de 7 ans en journée dans la halte-accueil La Récré et les enfants d'âges divers pendant les vacances dans les stages extrascolaires du Petit Pont, sous la direction de la psychopédagogue, coordinatrice de l'équipe Enfants.

Les équipes travaillent en étroite collaboration interdisciplinaire, en vue d'une approche à la fois globale et spécifique, dans le cadre du secret professionnel partagé.

Collaborations, travail en réseau et ressources extérieures

La philosophie du travail d'accompagnement est une collaboration, un *partenariat* avec (et à la demande de) la personne handicapée, mais aussi avec sa famille et avec tous les intervenants impliqués.

Le projet se base avant tout sur les souhaits, les ressources de la personne handicapée et tient compte de ses difficultés, de son rythme.

Afin de répondre de manière la plus proche possible de la personne, nous prenons aussi en compte :

- les parents, leurs souhaits, leurs valeurs éducatives et culturelles, leurs ressources, leur réseau et leurs questionnements
- la famille élargie, la fratrie, l'entourage
- les différents intervenants professionnels

Nos interventions sont basées sur l'écoute, le respect, l'information réciproque, la formation, la consultation, la complémentarité et la coordination, toujours à la demande des parents (pour les enfants) ou de la personne handicapée adulte elle-même et de son entourage.

La personne déficiente et ses parents sont au centre des démarches et des décisions lors des collaborations avec les services généralistes ou spécialisés. Le travail en réseau est la garantie d'un projet cohérent autour des personnes accompagnées.

Évaluation de l'accompagnement et modalités de participation

L'accompagnement est un processus permanent d'évaluation, qui confronte et adapte lors de chaque intervention les objectifs et les moyens proposés dans le projet individuel aux besoins évolutifs de l'enfant, du jeune ou de l'adulte avec handicap et de sa famille. Chaque rencontre avec la personne ou la famille est l'occasion de procéder à ces ajustements, d'entendre de nouvelles demandes ou de permettre, par la relation d'aide, l'expression d'autres besoins.

Chaque année, une rencontre spécifique est en outre mise en place avec chaque personne ou chaque famille pour faire le bilan de l'accompagnement et évaluer le projet individuel: bilan des actions entreprises et de l'évolution du bénéficiaire, de sa satisfaction, de ses attentes, et éventuellement signature d'une nouvelle convention pour atteindre les objectifs redéfinis à cette occasion.

C'est également le moment, pour la personne ou sa famille, de commenter notre offre de services et de faire part de souhaits ou de besoins non rencontrés dans le secteur et ainsi d'influer sur l'évolution et l'adaptation du SAPHAM à de nouveaux besoins émergents. Notre service a été créé par une association de parents, comme réponse à des besoins d'aide et d'accueil alors non rencontrés en Région bruxelloise. La dimension de participation des familles et des personnes avec handicap au projet du service est donc un aspect fondamental de notre vision de l'accompagnement. Cette consultation et cette écoute des besoins exprimés par les familles accompagnées nous a conduits au fil du temps à créer de nouveaux projets, comme par exemple *le Répît*, un accueil de jour offrant des loisirs adaptés pour personnes de grande dépendance ou plus récemment les stages de vacances pour enfants *Le Petit Pont*.

Les modalités d'évaluation avec les bénéficiaires portent donc sur deux axes:

- *Evaluation de l'évolution la personne ou de la famille accompagnée (analyse et confrontation entre les demandes et l'évaluation des effets de l'accompagnement) : évolution dans son équilibre psychique, affectif, social ; évaluation de l'ajustement aux besoins et attentes des*

bénéficiaires, à leur histoire, leur culture ; augmentation de l'autonomie ; évolution des problèmes de comportement. Ce bilan annuel est annexé au dossier individuel de la personne.

- *Evaluation du processus d'accompagnement au sein du service* : évaluation de l'expérience et de la satisfaction par le bénéficiaire ou sa famille des processus d'analyse de la demande, de la mise en place de l'accompagnement, de l'accessibilité du SAPHAM (informations sur le service, adaptation des heures d'ouverture et de rendez-vous, délai d'intervention et gestion de l'attente...) ainsi que des projets et activités proposés par le service. Ces données sont analysées en équipe afin d'ajuster nos processus et nos procédures, d'affiner notre méthodologie et de développer de nouveaux projets ou de nouvelles activités en phase avec les besoins émergents des personnes avec handicap à Bruxelles. Elles constituent la participation de la personne handicapée et de sa famille à l'amélioration de nos pratiques de travail et de notre offre d'activités.

Outils de l'évaluation

Autour du bénéficiaire et de sa famille

- Réflexion et analyse en équipe autour des interventions en famille
- Rencontres régulières avec la personne et sa famille: écoute et propositions
- Bilan annuel de l'accompagnement
- Réunions de concertation : analyse de l'adéquation entre les différentes adaptations mises en place et les besoins de l'enfant/du jeune/de l'adulte et des autres intervenants professionnels autour d'un projet (intégration scolaire, mise en place de services à domicile, intégration dans des loisirs collectifs, intégration dans une maison de repos ou un centre d'hébergement...)
- Rencontres avec les autres équipes professionnelles (équipe éducative et enseignante, personnel d'une MRS, d'un centre de jour, responsables d'une unité scoute...) pour confronter les cadres de travail respectifs autour d'un bénéficiaire accueilli.

Au sein du service

- Réunions d'équipe
- Préparation et mise en commun des réflexions autour du rapport annuel
- Réunions pédagogiques

Les actions communautaires

La déficience intellectuelle est une donnée individuelle, mais le handicap qui en découle se vit dans la société et appelle non seulement un accompagnement individualisé (ou familial) mais invite aussi à des interventions collectives, dans un cadre communautaire, avec comme objectif une meilleure inclusion sociale pour les personnes avec handicap.

L'action communautaire recouvre un ensemble de pratiques sociales qui ont notamment pour effet de créer davantage de liens sociaux entre la personne et son environnement, qu'il soit géographique (la personne avec handicap dans son quartier), d'intérêt (plusieurs personnes avec un handicap commun) ou d'identité (les personnes avec handicap dans leur communauté culturelle),...

C'est une méthode d'intervention sociale qui s'appuie sur la mobilisation et la participation des personnes concernées, afin de promouvoir l'autonomie et le développement de leur communauté (dans notre cas, la communauté des personnes handicapées).

L'action communautaire désigne aussi toute initiative qui vise à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun.

Ecoute et Information pour la Trisomie 21

Cette initiative a été mise sur pied depuis 2008 (www.ecouteinformationt21.be). Nous prenons le temps nécessaire pour répondre à la demande des couples qui viennent de recevoir le diagnostic de trisomie 21 de leur bébé.

Nous répondons aux demandes grâce à une ligne téléphonique essentiellement prévue à cet effet.

Nous organisons ensuite une rencontre entre le couple qui vient de recevoir le diagnostic et un binôme parent/professionnel. Le binôme propose au couple un moment de rencontre unique tant par sa spécificité que dans le temps (une seule rencontre). Nous donnons aux parents la possibilité d'y déposer toutes leurs questions et toutes leurs émotions, même les plus difficiles à exprimer, sans risque d'être jugés. L'occasion leur est ainsi offerte de partager leur vécu, d'entendre comment cela s'est passé pour d'autres et, s'ils le souhaitent, de recevoir une information claire en réponse à leurs questions.

De plus, nous soutenons la réflexion indispensable aux professionnels qui annoncent à des parents la trisomie 21 de leur bébé, que ce soit pendant la grossesse ou juste après sa naissance.

La PAH

Le SAPHAM participe activement et soutient la Plateforme Annonce Handicap depuis 2008 (www.plateformeannoncehandicap.be). C'est une asbl apolitique et non confessionnelle dont les objectifs sont :

- Améliorer la qualité de l'annonce du diagnostic, l'accompagnement pour les personnes handicapées et leur famille ainsi que l'organisation de la transition entre l'hôpital et le domicile
- Mettre en place une filière et des outils garantissant que toute personne concernée sache qu'elle peut obtenir du soutien, que la société a mis en place des réponses solidaires
- Effectuer un travail de veille, d'information et de sensibilisation
- D'organiser et structurer des formations diverses
- D'établir toute Collaboration
- De poursuivre et développer les travaux en cours et futurs

Les groupes d'expression

Le SAPHAM anime depuis de nombreuses années, en alternance, des groupes d'expression pour jeunes filles avec déficience intellectuelle et pour leurs mamans. Ces jeunes filles, d'origine marocaine pour la plupart, fréquentent l'ASBL molenbeekoise Lumina, qui leur propose des activités sportives, créatives et de loisirs. Le projet de groupe d'expression est né du constat que certaines de ces jeunes filles sont confrontées à de multiples obstacles qui s'ajoutent à leur handicap et constituent autant de limites à leur inclusion sociale: les freins culturels, la méconnaissance par leur

famille des structures publiques et associatives pouvant leur venir en aide, la non-maîtrise du français et la précarité socio-économique familiale...

Le SAPHAM et Lumina collaborent, par convention, à l'organisation de ces groupes de parole, animés par notre assistante en psychologique. Il s'agit d'un lieu d'expression qui offre un espace d'échange, de partage et d'écoute réciproque aux jeunes femmes ainsi qu'à leurs mamans. L'échange se fait autour de thèmes choisis par les deux groupes et vise à encourager l'expression ouverte des sentiments et émotions liés au sujet abordé ainsi que le partage d'expériences, d'informations et de conseils. Ce partage en groupe réduit l'isolement psychologique et social des participantes, qu'il s'agisse des jeunes femmes ou des mamans.

Les missions

Equipe Enfants

Accompagnement précoce

Nous accueillons les enfants porteurs de déficience et leur famille, parfois même avant la naissance, nous assurons une aide psychologique, éducative, et sociale ainsi qu'une aide technique par un soutien individualisé à domicile et dans les différents lieux de vie de l'enfant (crèche, école, centre spécialisé...). Nous aidons la famille à trouver le milieu d'accueil puis l'école qui convient à son enfant.

Accompagnement de l'enfant en âge scolaire

Nous assurons un prolongement à l'aide précoce élaborée pour les enfants en bas âge en accentuant petit-à-petit la relation entre l'enfant, sa famille et l'école. Nous encadrons la scolarité au niveau psychologique, identitaire et relationnel. Nous aidons la famille dans sa recherche d'activités extra-scolaires et de loisirs et dans la transition vers l'après-école.

Les actions spécifiques

Halte-accueil : La Récré

Les objectifs généraux

La halte-accueil La Récré est un lieu d'accueil de jour spécialisé pour enfants présentant (ou susceptibles de présenter) un retard de développement ou un handicap mental avéré. Ses objectifs sont les suivants:

- offrir à l'enfant un espace de vie intermédiaire entre la maison et la crèche ou l'école, qui lui permet (ainsi qu'à sa famille) d'expérimenter une séparation en douceur
- développer sa socialisation : élargissement du champ relationnel de l'enfant par sa rencontre avec d'autres enfants et adultes
- développer son autonomie : motrice, alimentaire, apprentissage de la propreté, apprentissage de l'hygiène corporelle,...
- soutenir la prise de conscience de l'identité de l'enfant avec la découverte de ses capacités motrices, cognitives, langagières... et de ses limites
- proposer des expériences psychomotrices diversifiées
- préparer et accompagner l'enfant et sa famille à l'intégration scolaire

- permettre aux parents de prendre du recul et de se consacrer du temps

Public visé

La Récré s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans accomplis présentant (ou susceptibles de présenter) un retard de développement ou une déficience intellectuelle, voire des déficiences ou pathologies associées.

Accès au service

Toutes les demandes sont analysées par la responsable psychopédagogique puis, en réunion avec la coordinatrice de l'équipe Enfants. La Récré est prioritairement accessible aux enfants bruxellois ou dont les parents travaillent à Bruxelles pour lesquels une convention d'accompagnement avec le SAPHAM a été signée.

Offre de service

L'accueil à La Récré d'un enfant en situation de handicap permet aux parents d'entamer ou de développer progressivement l'élaboration d'un projet de vie, incarné dans un premier temps dans le choix de la scolarité à venir et soutenu par l'activation indispensable des différents droits sociaux destinés à aider les familles. Aussi, l'accueil d'un enfant à La Récré est-il toujours envisagé en complément d'un soutien familial global, qu'il soit assuré par le SAPHAM ou par un autre service d'accompagnement partenaire.

La Récré est autorisée par l'ONE pour l'accueil quotidien de 8 enfants. Elle peut accueillir les enfants un ou plusieurs jours par semaine entre 8 heures et 18 heures, selon l'horaire convenu dans la convention d'accueil signée avec les parents. Une participation financière est prévue et détaillée dans le Règlement d'Ordre Intérieur.

Deux puéricultrices et une éducatrice, formées aux spécificités du développement de l'enfant avec handicap, assurent l'accueil quotidien, en lien avec les psychologues et logopèdes de l'équipe Enfants.

Un temps de travail est réservé aux réunions d'équipe pluridisciplinaires autour du suivi des enfants accueillis à la Récré. Une attention particulière est consacrée aux formations et supervisions du personnel d'accueil. Il est possible pour les parents qui le souhaitent de rencontrer les puéricultrices sur demande. Pour favoriser l'intégration de l'enfant, une familiarisation progressive est prévue afin de favoriser une séparation en douceur

Les outils méthodologiques

- adaptation au rythme de l'enfant/de la famille
- espace de vie sécurisant, structuré au niveau de l'espace et du temps de manière à donner à l'enfant les repères nécessaires
- apprentissages et stimulations personnalisés
- jeux éducatifs adaptés
- matériel de psychomotricité

Nos puéricultrices/éducatrices abordent tous les apprentissages au moyen de jeux répétés, en ayant toujours en tête de la notion de plaisir partagé avec l'enfant.

Les Loisirs pour enfants : le Petit Pont

Objectifs généraux

Nous organisons des journées et des stages adaptés aux besoins de chaque participant, encadrés par des personnes expérimentées. Nous y privilégions avant tout le plaisir relationnel, la détente et

donnons aux enfants la possibilité de faire des activités selon leurs goûts et leurs besoins. L'enfant reçoit ainsi, notamment, la possibilité de fréquenter d'autres enfants et de découvrir des milieux variés.

Nous veillons à ce que le rythme respecte l'autonomie des participants et à ce que le contenu des activités corresponde aux centres d'intérêt de chacun.

Lors de ces accueils, nous favorisons la transition vers une prise en charge satisfaisante par une école ou un service d'accueil de jour.

Nous permettons, par ailleurs, aux familles de pouvoir ainsi bénéficier d'une ou de plusieurs journées de répit.

Public visé

Le Petit Pont s'adresse aux enfants d'au moins 4 ans présentant un retard de développement ou une déficience intellectuelle, avec éventuellement des déficiences ou pathologies associées. Une priorité est laissée aux enfants qui sont sans école ou lieu d'accueil en raison de leur handicap.

Accès au service

Toutes les demandes sont analysées par la responsable psychopédagogique puis, en réunion avec la coordinatrice de l'équipe Enfants. Le Petit Pont est prioritairement accessible aux enfants bruxellois et pour lesquels une convention d'accompagnement avec le SAPHAM a été signée.

Offre de service

Le Petit Pont propose des journées d'activité tout au long de l'année, journées qui peuvent être rassemblées en semaine de stage pendant les vacances scolaires.

Les activités sont adaptées à l'âge et au rythme des enfants accueillis. Elles sont choisies également en fonction la météo. Elles sont les plus diversifiées possibles : promenades, piscine, jeux, cuisine, bowling,...

L'encadrement des activités est assuré par des professionnels du service. La sécurité et le bien-être des participants sont les priorités du Petit Pont au même titre que le plaisir de faire des activités ensemble.

Inclusion scolaire

Objectifs généraux

Soutenir l'intégration des enfants dans l'enseignement ordinaire, aider la famille à définir son projet éducatif pour l'enfant.

Public visé

Ce soutien scolaire spécifique s'adresse aux enfants et adolescents en âge scolaire, intégrés dans une classe (maternelle, primaire ou secondaire) de l'enseignement ordinaire. Il ne s'adresse pas aux enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé (qui dispose déjà d'enseignants formés au handicap). Ces enfants et jeunes présentent une déficience mentale légère à modérée ou un retard global de développement. Certains présentent également une déficience associée au handicap mental (sensorielle ou physique) ou de l'autisme.

Accès au service

Toutes les demandes sont analysées par la responsable psychopédagogique puis prises en compte en réunion pluridisciplinaire d'équipe « Enfants » en lien avec sa coordinatrice, qui est également responsable des actions spécifiques pour les enfants et les jeunes. Ce service d'aide à l'inclusion

scolaire est accessible aux enfants bruxellois ou scolarisés à Bruxelles dont les parents ont signé une convention d'accompagnement avec le SAPHAM.

Offre de service

L'accompagnement scolaire d'un enfant en situation de handicap fait toujours partie d'un projet de vie global déterminé par les parents pour cet enfant. Aussi, l'accompagnement de la scolarité dans une école ordinaire est envisagé en complément d'un soutien familial global. Le SAPHAM est agréé pour le soutien à l'inclusion scolaire de 12 à 18 enfants par année. Une accompagnatrice spécialisée (en logopédie, en psychologie ou en éducation) est dédiée au soutien en classe, à une fréquence adaptée aux besoins scolaires de l'enfant et aux besoins de son enseignant.

Nature des demandes

- Conseils sur les méthodes et approches pédagogiques
- Conseils d'adaptation des consignes
- Sensibilisation à l'inclusion scolaire
- Soutien de l'équipe éducative
- Coordination et soutien à la collaboration des différents intervenants

Les outils méthodologiques

- Regard sur les 5 domaines du bien-être et du développement de l'enfant/du jeune (autonomie, socialisation, motricité, langage et apprentissages)
- Rencontre /observation/aide auprès de l'enfant dans sa classe
- Rencontre avec les enseignants
- Ecoute de l'équipe éducative
- Information de l'équipe éducative sur le handicap
- Sensibilisation de l'enseignant au sens du processus d'inclusion scolaire
- Évaluation par mise en commun avec l'équipe enseignante et éducative

Equipe Adultes

Accompagnement de l'adulte

Nous aidons l'adulte à conserver ou à acquérir son autonomie par un soutien individualisé dans les actes de la vie quotidienne : accompagner le jeune qui termine sa scolarité (et ses parents) dans sa transition vers une vie plus autonome, selon ses ressources et ses souhaits ; accompagner les personnes plus dépendantes et leur entourage dans la construction d'un projet de vie évolutif respectueux de leurs besoins et de leurs choix ; orienter la personne concernée ou sa famille vers les services qui peuvent leur être utiles et les accompagner si nécessaire dans leurs démarches ; soutenir la personne handicapée dans son intégration sociale, en l'aidant à trouver la forme de logement qui lui convient le mieux et aussi par la recherche d'une activité de journée, qu'il s'agisse d'un emploi (ordinaire ou adapté), de la mise en place d'un volontariat ou de sa participation à des loisirs inclusifs ou adaptés ; aider les personnes vieillissantes à bénéficier d'un hébergement qui convient à leur situation, d'activités adaptées à leur rythme de vie et les accompagner dans l'après-parents.

Les actions spécifiques

Les Loisirs pour adolescents et adultes : le SELOHAM

Objectifs généraux

Le SELOHAM, service loisirs du SAPHAM, a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées mentales à des temps de loisirs. La personne handicapée a besoin de se détendre, de se divertir, d'éprouver du plaisir, de changer d'environnement et de rencontrer d'autres personnes, de briser la solitude et d'étendre son réseau relationnel. Cela contribue à l'épanouissement personnel et améliore la qualité de vie.

A cet effet, il organise des journées de détente, des week-ends, tout au long de l'année et des séjours de vacances.

La priorité est donnée aux personnes ne vivant pas en institution et qui ont signé une convention avec notre service.

Public visé

Les participants sont des personnes d'au moins 14 ans qui présentent un handicap mental. Les types de handicap et de troubles associés sont divers et le degré du handicap peut varier. Le service veille à organiser au fil de l'année des séjours différents afin de pouvoir accueillir des groupes de personnes avec différentes capacités et avec des degrés d'autonomie divers. Une infirmière est présente lorsque l'état de santé des participants le requiert.

Accès au service

Les nouvelles demandes sont reçues par la responsable psychopédagogique qui les relaye en équipe en lien avec la coordinatrice, selon l'ordre chronologique de réception.

Après une première rencontre avec la famille et la personne handicapée, un dossier en 4 volets est établi pour chaque participant en collaboration avec l'accompagnateur référent si la personne bénéficie déjà d'un accompagnement global :

- Un volet médical à faire remplir par le médecin.
- Une anamnèse sociale
- Un volet administratif (autorisations, etc.)

- Un volet concernant le degré d'autonomie, les habitudes, les goûts, et les désirs, du participant.

Il n'est pas obligatoire d'être inscrit en accompagnement pour bénéficier des activités de loisir du SAPHAM, même si cela est préférable et constitue un facteur de priorité.

Le montant de la participation est fixé en fonction du coût réel de l'activité, en veillant à rendre les activités accessibles à un maximum de personnes.

Offre de service

Le SELOHAM propose tout au long de l'année des week-ends résidentiels, des journées d'activités et des séjours de vacances (été, ski, etc.)

Les activités sont adaptées à l'âge, au rythme et aux goûts des personnes handicapées. Elles sont choisies également en fonction du lieu, des dates et de la météo. Elles sont le plus diversifiées possible : visites des environs, promenades, piscine, sport, jeux de société, cinéma, cuisine, bowling, soirées dansantes,...

Dans un souci d'intégration à la vie ordinaire, les bénéficiaires sont invités à participer pleinement à tous les aspects du séjour y compris dans l'aide à apporter aux tâches quotidiennes (courses, repas,...), dans le respect de leur rythme et de leur possibilités.

L'encadrement des séjours est assuré par des professionnels du service (y compris une infirmière) assistés par des bénévoles formés. Il sera d'un animateur pour un participant quand le groupe est constitué de participants dont l'autonomie est réduite et de un pour trois lorsque l'autonomie est plus importante. La sécurité et le bien-être des participants sont les priorités du SELOHAM. Le plaisir de la rencontre également.

Loisirs pour personnes de grande dépendance

Objectifs généraux

Le Service Répit a pour objectif d'offrir un meilleur accompagnement de la grande dépendance. Le SAPHAM accompagne en effet depuis toujours les familles dont un proche présente un handicap mental modéré ou sévère, avec des troubles associés (troubles du comportement, autisme, épilepsie,...), ceci avec la conviction de permettre ainsi une plus grande accession à l'autonomie pour l'ensemble du système familial, y compris la personne handicapée elle-même. Cette dernière voit, grâce à l'accompagnement, s'élargir son réseau social et son réseau d'aide avec l'intervention - en ambulatoire - d'une gamme de professionnels plus étendue. Dans cette approche, la personne se voit mieux intégrée dans les réseaux d'aide ordinaires (aides familiales, soins à domicile, etc.).

L'offre de loisirs à ces personnes plus dépendantes est un outil majeur du dispositif d'autonomisation: les loisirs sont par essence le lieu du lien social et de l'intégration dans la société. Pour une personne avec un handicap de grande dépendance, exclue de tous les dispositifs collectifs existants faute d'un encadrement individualisé, l'accès à un groupe de pairs eux-mêmes porteurs d'un handicap lourd est un premier pas vers la *socialisation*. L'accès, en groupe, avec des encadrants spécialisés, à des activités dans les lieux publics (piscine, parc, supermarché, bowling...) est l'autre axe, celui qui favorise *l'intégration*.

L'accompagnement de la personne concernée et de sa famille par l'équipe Adultes du SAPHAM renforce la cohérence du projet mené avec le bénéficiaire et permet une collaboration étroite autour d'objectifs définis en commun et partagés par tous.

Les objectifs du projet visent à :

- Soulager temporairement les familles qui s'occupent à temps plein de leurs proches adultes handicapés de grande dépendance en leur donnant une journée de répit hebdomadaire.
- Contribuer à la transition des personnes handicapées de grande dépendance vers une prise en charge satisfaisante dans le cadre des services d'accueil de jour et d'hébergement, notamment par la combinaison des objectifs de socialisation/intégration menés par le service Répit avec la personne elle-même et de l'accompagnement global mené par l'équipe Adultes, qui permet une adhésion des familles aux solutions qui se dégagent. Les personnes plus lourdement handicapées peuvent en effet présenter d'importantes difficultés de communication et d'adaptation ainsi qu'une résistance aux changements qui se fait plus aigüe dans le contexte de certains handicaps ou des temps d'adaptation beaucoup plus lents dans l'intégration de nouveaux lieux, situations, règles... Les familles, tout en étant potentiellement demandeuses d'une place d'accueil pour leur proche handicapé, ne sont pas d'emblée preneuses d'une solution d'accueil et ont besoin d'apprivoiser graduellement la séparation de leur proche.
- Favoriser la rencontre des offres institutionnelles (parfois frileuses sur la grande dépendance) et des besoins des familles en servant de lieu de transition mais aussi de médiateur entre les familles isolées et les institutions. En rencontrant les personnes en situation de grande dépendance dans l'environnement des ateliers Répit du SAPHAM, les institutions peuvent appréhender autrement la réalité de leur accueil. Le service Répit partage ses expériences de communication et sa connaissance de la personne dans différents milieux (activités de bricolage, sorties extérieures,...) ; il peut mettre en avant les compétences qui ont émergé au fil de l'accueil de la personne dans le service, ses goûts pour certaines activités ou ses réticences, ainsi que les stratégies déployées pour gérer les troubles du comportement.

Public visé

Les activités de répit assurées par le SAPHAM sont prioritairement destinées aux personnes handicapées adultes bruxelloises de grande dépendance qui résident en famille et ne bénéficient d'aucun type d'accueil adapté. Il s'agit de personnes présentant un retard mental, le plus souvent associé à d'autres handicaps ou à d'autres troubles tels que l'épilepsie, des troubles du comportement, des handicaps sensoriels ou physique, l'autisme, etc. Que ce soit en raison de l'intensité du retard mental seul ou par la combinaison du retard mental avec d'autres problématiques, ces personnes sont dépendantes pour la plupart des actes de leur vie quotidienne de la présence permanente d'un autre adulte.

Ces personnes sont généralement exclues des institutions par manque de place ou parce que le projet pédagogique de l'institution ne correspond pas au profil ni aux besoins des personnes plus lourdement handicapées. Leur famille est le plus souvent leur seul accueil depuis la fin de leur scolarité. Les activités sont également ouvertes, dans une certaine mesure, à des personnes ne relevant pas de la définition administrative de la « grande dépendance » mais jugées prioritaires en fonction de leur contexte de vie (peu ou pas de réseau social, peu ou pas d'activités de loisir...)

En période de vacances scolaires, le SAPHAM organise également parfois des stages pour enfants et un séjour résidentiel ouverts aux enfants et aux jeunes présentant des troubles du comportement, de l'autisme, un pluri ou polyhandicap qui demandent un soutien et un encadrement spécifiques. (Ce

projet est actuellement arrêté faute de subside pour du personnel supplémentaire et ce malgré les demandes nombreuses venant tant des familles que du secteur).

Accès au service

Toutes les nouvelles demandes (proposées par la cellule Grande dépendance de Phare) sont analysées par la responsable psychopédagogique et la coordinatrice de l'équipe Adultes et relayées en équipe. Les demandes sont traitées par ordre chronologique et de priorité propres à cette mission. Les familles demandeuses d'un Répit sont rencontrées à une ou plusieurs reprises, à domicile, par deux intervenants du Répit et si possible avec l'accompagnateur de référence si la personne bénéficie déjà d'un accompagnement global. L'équipe présente à la famille les ateliers, le coût, les possibilités de transport, et font le point sur la demande (véritable répit dans un projet familial de maintien au domicile, recherche d'un centre de jour, d'un centre d'hébergement). Les intervenants du Répit font connaissance avec la personne dépendante, ses goûts, ses compétences, son parcours de vie, ses troubles éventuels. La famille est informée du fonctionnement et du nombre limité de places. Un dossier complet est rempli par la famille avec l'aide du médecin traitant.

En fonction des disponibilités dans les groupes, un planning d'accueil est fixé avec la famille (une visite avec les parents pour faire connaissance des autres participants, des moments d'essai et de familiarisation. Une convention est présentée, expliquée et signée avec la famille. Si les groupes sont complets ou si la place disponible n'est pas adéquate pour la personne (notion de compatibilité au sein des groupes), la famille est informée et la personne est mise en attente jusqu'à ce qu'une place adéquate se libère.

L'intégration de la personne se fait à son rythme. Sa participation aux activités proposées n'est jamais obligatoire. Le programme d'activités est organisé et imaginé en fonction de ses centres d'intérêt, dans l'optique d'une stimulation ludique, d'un enrichissement progressif de sa palette relationnelle. La participation financière aux différentes activités détaillées ci-dessous (ateliers Répit, ateliers Zimzigo) est fixée par le décret organisateur et se monte à 10€ par journée complète.

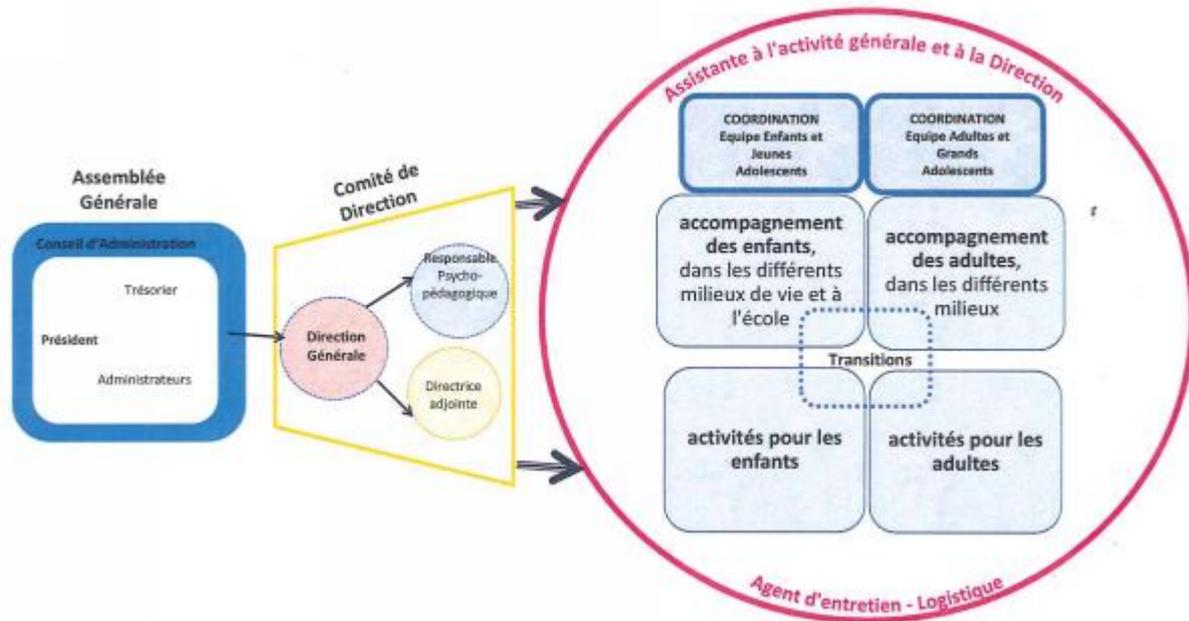
Offre de service

- Pour les adultes de grande dépendance, le service Répit organise les lundis, mercredis et jeudis des ateliers récréatifs avec des activités sur-mesure de journée. Les bénéficiaires y ont accès par petits groupes de maximum 3 à 4 personnes et notre projet pédagogique veille au bien-être de la personne accueillie. La fréquence de participation est hebdomadaire. Les activités sont élaborées en fonction des besoins individuels des membres de chaque groupe, afin que chacun puisse en ressentir le bénéfice : plaisir, concentration, relaxation, motricité, seront ainsi favorisés selon les préférences et compétences des uns et des autres. Ce programme sur mesure s'élabore chaque semaine et tient compte des personnes et de l'environnement (période de l'année, météo, événements). Occasionnellement, un week-end résidentiel permet d'augmenter le répit offert aux familles et aux personnes accueillies. L'encadrement est d'un professionnel pour un participant.
- Pour les adultes ne disposant pas du statut de grande dépendance mais jugés prioritaires par le service en fonction de leur contexte de vie (et en conformité avec les prescrits de l'arrêté), les Ateliers Zimzigo offrent un ensemble d'activités diversifiées et de sorties conviviales, ludiques, artistiques et sportives, orientées sur le plaisir relationnel, la remise en mouvement des personnes souvent isolées et sédentaires, l'apprentissage d'une diététique joyeuse, etc... La participation financière est également de 10€ par journée, selon les montants fixés par le décret organisateur.

L'organisation

Le personnel

Organigramme du service et descriptif des fonctions



Modalités de l'organisation de la coordination et cohérence de l'équipe

Réunions d'équipe

Réunions d'équipes en missions principales

La réunion est un moment d'échange d'informations, d'apport de nouvelles pistes; un lieu d'intervention où l'on amène ses difficultés dans le travail... sous-tendu par le projet cohérent autour de la personne handicapée. Les coordinatrices animent les réunions d'équipe (équipe Enfants et équipe Adultes), auxquelles la directrice du service d'accompagnement assiste alternativement, en fonction de l'actualité du secteur. Chaque intervenant peut aborder les situations rencontrées dans sa pratique et échanger autour des diverses situations partant de ses demandes et de sa réalité de vie.

Les coordinatrices amènent toute information susceptible d'enrichir la réflexion et la pratique professionnelle. C'est aussi un lieu de coordination et de répartition des nouvelles demandes.

Un compte rendu est systématiquement effectué et accessible à tous.

Des réunions spécifiques

Des réunions spécifiques sont consacrées aux activités organisées par le service: halte-accueil, intégration scolaire, Répit, SELOHAM,...

LA RÉCRÉ :

Réunion animée par la directrice et la coordinatrice de l'équipe Enfants. L'équipe y ramène les questions de fonctionnement du service. La coordinatrice assure le lien avec l'équipe

d'accompagnement précoce. Des réunions entre la directrice et la responsable psychopédagogique se tiennent régulièrement autour de l'évolution du projet et du cadre institutionnel.

LE RÉPIT

La coordinatrice de l'équipe Adultes anime des réunions d'équipe régulières. Chaque intervenant peut y aborder les situations rencontrées avec les bénéficiaires lors des ateliers. Moment d'échange d'informations, d'apport de nouvelles pistes; lieu où l'on amène ses difficultés dans le travail. Une évaluation des pistes de travail est effectuée pour chaque bénéficiaire. Lieu de préparation, de coordination et de construction des ateliers.

Les pistes de travail sont reprises sur un tableau accessible à tous et à tout moment. Des réunions institutionnelles, animées par la responsable psychopédagogique et la directrice se tiennent régulièrement autour de l'évolution du projet et du cadre institutionnel, où sont amenées toutes les informations susceptibles d'enrichir la réflexion et la pratique professionnelle.

LES LOISIRS

Réunions animées par la directrice et les coordinatrices autour des projets de l'année.

Réunions inter équipes

Réunion générale (pédagogique ou administrative)

Réunions régulières de l'ensemble du service d'accompagnement animées par la directrice, la responsable psychopédagogique et/ou la directrice administrative selon la thématique.

Réunion de coordination

La directrice, la directrice administrative (directrice adjointe) et les coordinatrices ont des temps de réunion hebdomadaires.

Réunion de direction

La directrice, la directrice adjointe et la responsable psychopédagogique ont des temps de réunions réguliers sur les questions institutionnelles. La directrice et la directrice adjointe assurent en outre des possibilités de rencontres individuelles avec chaque collègue.

Supervisions

Equipe Enfants – Halte Accueil – Intégration Scolaire – Loisirs Enfants: Supervision mensuelle
Equipe Adultes – Service loisirs - Répit: Supervision mensuelle

Formation du personnel (objectifs, politiques de formation, de supervision et d'intervision)

La formation continue des professionnels de l'équipe est l'objet d'une attention prioritaire. En effet, le SAPHAM est soucieux de répondre favorablement aux demandes spontanées de formation, cela en adéquation avec les besoins rencontrés sur le terrain et en assurant une répartition équitable des temps annuels de formation entre tous les travailleurs. Le SAPHAM est également attentif à créer une dynamique de service et de projet qui mobilise l'intérêt de tous les travailleurs pour de nouveaux apprentissages, des remises en question des savoirs acquis et de la permanente évaluation des pratiques qui fondent nos interventions.

Le personnel du service d'accompagnement a un accès continu à une base de données actualisée hebdomadairement, qui reprend les diverses formations proposées dans le secteur mois par mois. Ces formations sont gérées par la directrice adjointe en fonction de leur intérêt, de leur coût et de leur localisation.

Le personnel reçoit une réponse individuelle à sa demande, en fonction de la pertinence de la formation au regard du budget individuel de formation (vision sur 3 ans), de quotas d'heures, du plan de formation individuel visant à renforcer des compétences particulières liées à la fonction ou à la personne et à favoriser l'émergence d'une spécialisation dans les champs d'intervention de chaque membre de l'équipe.

Un temps de supervision est assuré à chacune des équipes des missions principales et complémentaires ainsi que des supervisions individuelles à la demande ou pour les travailleurs aux prises avec des difficultés particulières dans le travail.

Les accompagnements sont travaillés en intervision multidisciplinaire lors des réunions d'équipe, et certains professionnels participent également à des groupes d'intervision ou de co-développement externes liés à leur fonction ou à leur formation spécifique.

Liens avec le pouvoir organisateur

La directrice est mandatée par le PO pour assurer la représentation du service et est statutairement désignée comme déléguée à la gestion journalière. La directrice adjoint, en charge de l'administratif et des ressources humaines, est également mandatée par le CA pour la gestion journalière et la représentation du service.

Le Conseil d'administration complet se réunit plusieurs fois par an pour veiller à la bonne administration du service.

L'Assemblée Générale annuelle est le lieu de débat privilégié quant aux orientations du projet, au développement souhaité des missions, à l'évolution de la pratique. Ce débat a lieu autour de la présentation du rapport d'activités annuel par la directrice, la directrice adjointe et la responsable psychopédagogique. L'équipe est invitée à venir y présenter ses questionnements et ses réflexions.

Collaboration avec les volontaires

Dans ses activités de loisirs, le SAPHAM collabore régulièrement avec des volontaires. Tout candidat est invité à un entretien avec la directrice et se voit expliciter la philosophie du service et ses exigences lors de l'explication détaillée de la « note d'organisation aux volontaires » et de la signature de la convention. Un défraiement est prévu pour les volontaires réguliers.

Les volontaires prestent d'abord en tant qu'observateurs avant d'être responsables du bien-être et de la sécurité d'enfants, de jeunes ou de personnes adultes lors des activités. Ils sont formés par le service et reçoivent des documents qui clarifient leur rôle vis-à-vis des enfants/jeunes/adultes dont ils ont plus précisément la responsabilité, vis-à-vis de l'organisation, vis-à-vis du groupe en activité.

Les activités sont toujours organisées et menées sous la responsabilité d'un ou plusieurs professionnels du SAPHAM.

L'implantation du service

Infrastructure du service

Le service d'accompagnement a son siège 1 Place des Barricades 1000 Bruxelles. Il y occupe trois niveaux du bâtiment.

Facilités d'accès au service

Tous les services du SAPHAM sont d'un accès facilité pour les PMR ainsi que les sanitaires. Deux emplacements de stationnement pour personnes handicapées ont été aménagés à notre demande place des Barricades. Le service est facilement accessible en transports en commun : métros Madou ou Botanique ; trams 92 et 93 (arrêt Botanique) et divers bus TEC, STIB et De Lijn à l'arrêt Botanique.

L'accès au service

Période d'ouverture et de fermeture du service

Le SAPHAM est ouvert du lundi au vendredi pendant les heures de bureau. Il est fermé une semaine à Noël et une semaine à Pâques pour faciliter la récupération groupée des heures supplémentaires.

La halte-accueil et le service Répit fixent annuellement leurs périodes de fermeture pendant les vacances scolaires.

Organisation des permanences

Une permanence d'accueil est assurée du lundi au vendredi de 9h30 à 13h, sur place et par téléphone. Les intervenants peuvent être rencontrés sur rendez-vous préalablement pris, même en dehors des heures habituelles de bureau, en soirée ou le samedi si aucune autre organisation n'est possible pour la famille. Le service est accessible en permanence par répondeur téléphonique et par mail.

Modalités de contact en dehors des heures d'ouverture du service

Le SAPHAM est accessible par téléphone au 02/504.90.10. Un répondeur permet aux familles et aux professionnels d'y laisser leurs coordonnées et leur demande en dehors des heures d'ouverture.

Le service est également contactable par courriel à l'adresse sapham.asbl@gmail.com et prochainement via son site.

Les partenariats

Le SAPHAM a une longue pratique du travail en réseau mais développe des collaborations privilégiées avec certains services dans l'intérêt des personnes accompagnées.

Le SAPHAM est membre administrateur de l'Association des Services d'Accompagnement du Handicap (ASAH).

Annexes

Annexe 1 : Collaborations avec le réseau (liste non exhaustive)

Collaborations/mandats avec les services publics ou des coordinations de services

Participation aux réunions extrascolaires du Réseau de Coordination de l'Enfance (RCE)

Collaboration avec la commune d'Ixelles et la Coordination Sociale d'Ixelles

Mandat à la Section Handicapés du Conseil Consultatif de la COCOF

Mandat au comité de référence sur la présence de tiers dans la vie affective et sexuelle des PH

Commission de réexamen du Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

CHACOF (Coordination des Haltes Accueil de la Communauté française)

Certaines Commissions Consultatives communales

Section Handicapés – COCOM

Activités occupationnelles et loisirs

Ludothèques généralistes et spécialisées

Maisons de quartier

Les services de loisirs généralistes et spécialisés

Aide à domicile

Services d'aide à domicile

Services extrasitting spécialisé

Affaires sociales

Services logement

Alphabétisation

Boutiques de droit et services juridiques

Centres de service social

Centres publics d'actions sociales

Communes

Mutualités

Service en lien avec la mise en place d'administration des biens et de minorité prolongée

Services de médiation de dettes

Régies de quartier

Restaurants sociaux

Syndicat

Associations de parents

Inclusion

AP³

Thuisbegeleidingsdienst Vlaams Brabant

Enfance – Jeunesse

Centres de Planning Familial

Ligue des Familles

O.N.E.

SAIJ

SOS enfants

Services d'intervention éducative

Entreprises de travail adapté

Sociétés de transport

STIB

Services privés

Juridique

Administrateurs de biens

Services juridiques

Justice de Paix

Tribunal de première instance

Matière scolaire et milieux d'accueil petite enfance et enfance

Centres de guidance

Centres d'orientation spécialisés

CJES

CPMS ordinaires et spécialisés

Crèches ordinaires et spécialisées

Enseignement fondamental et secondaire ordinaire

Enseignement fondamental et secondaire spécialisé

Ecoles de devoir

Haltes-accueil

La Lice

Médical

Hôpitaux (maternités, consultations pluridisciplinaires, ...)

Cellule d'Intervention Mobile (pour personne présentant une déficience intellectuelle, une maladie mentale, un trouble du comportement).

Maisons médicales

Médecins

Services de génétique

Milieux d'accueil adulte

Appartements supervisés

Centres d'Hébergement

Centres de Jour Cocof-Cocom-Vlaams Fonds

Centres Psychothérapeutiques de Jour ou de Nuit

Maisons de repos et ou de soins

Collectif action des sans abris

Maisons d'accueil

Paramédicaux

Les kinésithérapeutes, psychomotriciens, psychologues et logopèdes extérieurs

Centres de kinésithérapie

Les centres de réadaptation fonctionnelle

Santé mentale

Centres de guidance

Centres de santé mentale
Secteur psychiatrique

Services publics

ADIL

Vlaams Fonds

PHARE

FNPB

AVIQ

Autres services liés au handicap

Services universitaires

Tous les autres services d'accompagnement

Annexe 2: Méthodologie: les outils de l'accompagnement En mission I (aide précoce)

Soutien familial

- Écoute des parents
- Cohérence du projet
- Quelle place donner à l'enfant dans sa famille
- Écoute des frères et sœurs - sensibilisation à ce que peut vivre la fratrie
- Rencontres avec l'enfant à domicile
- Écoute de l'enfant
- Soutien pour un bilan médical
- Respect de l'ambivalence de la demande des parents
- Vigilance quant à une situation de négligence ou de maltraitance
- Replacer l'enfant dans un projet de vie
- Recherche de thérapeutes
- Évaluation par l'observation
- Échange sur ce qu'est la vie avec un enfant en situation de handicap mental

Conseils de stimulation

- Stimulation visuelle
- Stimulation auditive
- Stimulation du contact oculaire
- Stimulation des prérequis de la communication verbale
- Collaboration avec les différents thérapeutes
- Aide à la mise en place d'un jeu de communication
- Démonstration des gestes à acquérir pour la stimulation de la sphère orale
- Sensibilisation/mise en place de systèmes de communication non verbale
- Proposition de jeux
- Travail de la décentration
- Travail de la notion du nombre
- Travail du tour de rôle
- Stimulation de la structuration temporelle
- Travail de la structuration spatiale
- Travail des rythmes

Accompagnement en milieu d'accueil

- Mise en place d'un système de contrat
- Conseils d'adaptation des consignes
- Participation aux réunions de concertation
- Organisation des réunions de concertation
- Lien entre les thérapeutes qui gravitent autour de l'enfant
- Lien famille-école
- Rencontres de l'enfant/du jeune dans sa structure

Rencontres avec les enseignants
Ecoute de l'équipe éducative
Information sur ce qu'est le handicap
Évaluation par mise en commun avec l'équipe éducative
Regard sur les 5 domaines du bien-être et du développement de l'enfant (autonomie, socialisation, motricité, langage et apprentissages)

Accompagnement dans la recherche d'un milieu d'accueil

Contacts téléphoniques
Rencontres avec les professionnels susceptibles de prendre l'enfant en charge
Visites de structures

Accompagnement extrascolaire

Entretiens au bureau, visites à domicile
Contacts téléphoniques et déplacements vers des organismes de loisirs
Contacts téléphoniques et / ou réunions avec les intervenants
Aides administratives dans le cadre d'une inscription à un séjour de vacances
Observation de l'enfant dans son lieu de loisirs
Rencontres et soutien de l'équipe éducative accueillant l'enfant
Information sur ce qu'est le handicap

En mission II (âge scolaire)

Soutien familial

Écoute des parents
Ecoute du jeune – rencontres à domicile
Cohérence du projet
Quelle place donner au jeune dans sa famille
Ecoute des frères et sœurs - sensibilisation à ce que peut vivre la fratrie
Soutien pour un bilan médical
Respect de l'ambivalence de la demande des parents
Vigilance quant à une situation de négligence ou de maltraitance
Replacer le jeune dans un projet de vie
Recherche de thérapeutes
Evaluation par l'observation
Echange sur ce qu'est la vie avec d'un jeune en situation de handicap mental

Conseils de stimulation

Stimulation visuelle
Stimulation auditive
Stimulation du contact oculaire
Stimulation des prérequis de la communication verbale
Collaboration avec les différents thérapeutes

Aide à la mise en place d'un jeu de communication
Démonstration des gestes à acquérir pour la stimulation de la sphère orale
Information sur les systèmes de communication non-verbale
Proposition de jeux/ la mise en place d'un tel système
Travail de la décentration
Travail de la notion du nombre
Travail du tour de rôle
Stimulation de la structuration temporelle
Travail de la structuration spatiale
Travail des rythmes

Accompagnement en milieu d'accueil

Mise en place d'un système de contrat
Conseils d'adaptation des consignes
Aide à l'évaluation des notions mathématiques
Aide à l'évaluation de l'acquisition de la lecture
Aide à l'évaluation de l'écriture
Participation aux réunions de concertation
Organisation des réunions de concertation
Lien entre les thérapeutes qui gravitent autour de l'enfant
Lien famille-école
Rencontres de l'enfant/du jeune dans sa structure
Rencontres avec les enseignants
Ecoute de l'équipe éducative
Information sur ce qu'est le handicap
Évaluation par mise en commun avec l'équipe éducative
Regard sur les 5 domaines du bien-être et du développement de l'enfant/du jeune (autonomie, socialisation, motricité, langage et apprentissages)

Accompagnement dans la recherche d'un milieu d'accueil

Contacts téléphoniques
Rencontres avec les professionnels susceptibles de prendre l'enfant en charge
Visites de structures

Accompagnement extrascolaire

Entretiens au bureau, visites à domicile
Contacts téléphoniques et déplacements vers des organismes de loisirs
Contacts téléphoniques et / ou réunions avec les intervenants
Aides administratives dans le cadre d'une inscription à un séjour de vacances
Observation du jeune dans son lieu de loisirs
Rencontres et soutien de l'équipe éducative accueillant le jeune
Information sur ce qu'est le handicap

Accompagnement en lien avec la transition après école secondaire.

Rencontres avec le jeune et sa famille
Contacts avec école
Contacts avec PMS / Centre de guidance
Contacts avec les médecins (neuropsychiatre,...) / paramédicaux / psychologue ...
Information sur les démarches administratives
Information sur les différents lieux de vie
Information et soutien dans le cadre de l'octroi d'allocations d'intégration/de remplacement
Soutien dans le cadre d'un bilan intellectuel, psychologique, médico-social
Participation aux réunions de concertation
Lien famille-école
Contacts avec futures centres et envoi de candidatures
Contacts avec les ETA
Contacts avec les centres de formation

En mission III (adultes)

Soutien de l'adulte/ de sa famille/ de son milieu d'accueil/ du réseau

Entretiens au bureau - visites à domicile
Rencontres avec la personne handicapée mentale
Contacts avec la famille – la fratrie
Replacer la personne accompagnée dans son projet de vie
Quelle place donner à la personne handicapée dans sa famille
Respect de l'ambivalence de la demande des parents
Vigilance quant à une situation de négligence ou de maltraitance
Recherche de thérapeutes
Soutien pour un bilan médical
Contacts avec le réseau professionnel
Contacts avec la mutuelle
Contacts avec les hôpitaux
Contacts avec des centres de santé mentale

Accompagnement dans la recherche d'une institution / milieu d'accueil

Information sur les démarches administratives
Information sur les différents lieux de vie
Contacts avec futurs centres (occupations de jour, hébergement) et envoi de candidatures
Constitution d'un dossier
Accompagnement lors de la visite de l'institution/ milieu d'accueil
Contacts avec médecin (neuropsychiatre,...) / paramédicaux / psychologue)

Accompagnement dans une alternative à l'hébergement / maintien à domicile

Replacer la personne accompagnée dans son projet de vie
Information sur les différents lieux de vie
Collaboration avec les services d'aide à domicile et de garde à domicile
Contacts avec les logements sociaux

Contact avec les structures d'appartements supervisés
Accompagnement lors des visites des futurs lieux de vie
Mise en place d'un projet d'autonomie

Accompagnement dans la recherche d'activités occupationnelles et de loisirs

Contacts et déplacements vers des organismes de loisirs, de formation, de gardes à domicile
Contacts téléphoniques et / ou réunions avec les intervenants
Apprentissage des trajets en transport en commun avec le bénéficiaire
Mise en place de la collaboration avec un service transport
Aides administratives dans le cadre d'une inscription à un séjour de vacances

Accompagnement dans le cadre du travail et de la formation

Contacts avec les ETA
Contacts avec les centres de formation

Accompagnement dans les démarches administratives et juridiques

Informations sur les mesures de protection
Requête au tribunal du travail accompagnement au tribunal
Requête à la justice de Paix
Contacts avec l'expert désigné
Contacts avec l'avocat, les administrateurs provisoires de biens
Contacts avec les CPAS
Contacts avec le ministère des affaires sociales / le ministère de l'intérieur
Contacts avec la COCOF
Contacts avec la Fédération Wallonie Bruxelles).
Contacts avec le Vlaams Fonds
Contacts avec l'AVIQ

Table des matières

Le pouvoir organisateur	1
L'objet social.....	1
La forme juridique.....	1
Autres structures gérées par le pouvoir organisateur/ collaborations	1
Le service d'accompagnement	2
La finalité du service	2
Le public du SAPHAM	2
Les valeurs du SAPHAM	2
L'agrément du service	3
L'organisation du service	3
Mise en place et modalités de l'accompagnement.....	3
Collaborations, travail en réseau et ressources extérieures	5
Évaluation de l'accompagnement et modalités de participation.....	6
Les actions communautaires	7
Ecoute et Information pour la Trisomie 21	8
La PAH.....	8
Les groupes d'expression.....	8
Les caractéristiques par mission.....	9
Equipe enfants	9
Equipe Adultes	13
L'organisation	18
Le personnel	18
Liens avec le pouvoir organisateur.....	20
Collaboration avec les volontaires	20
L'implantation du service.....	20
Les partenariats	22
Annexes	23
Annexe 1 : Collaborations avec le réseau (liste non exhaustive).....	23
Annexe 2: Méthodologie: les outils de l'accompagnement	26
En mission I (aide précoce)	26
Soutien familial	26
Conseils de stimulation	26
Accompagnement en milieu d'accueil.....	26
Accompagnement dans la recherche d'un milieu d'accueil	27
Accompagnement extrascolaire	27
En mission II (âge scolaire).....	27

Soutien familial	27
Conseils de stimulation	27
Accompagnement en milieu d'accueil.....	28
Accompagnement dans la recherche d'un milieu d'accueil	28
Accompagnement extrascolaire	28
Accompagnement en lien avec la transition après école secondaire.....	28
En mission III (adultes)	29
Soutien de l'adulte/ de sa famille/ de son milieu d'accueil/ du réseau.....	29
Accompagnement dans la recherche d'une institution / milieu d'accueil.....	29
Accompagnement dans une alternative à l'hébergement / maintien à domicile	29
Accompagnement dans la recherche d'activités occupationnelles et de loisirs	30
Accompagnement dans le cadre du travail et de la formation	30
Accompagnement dans les démarches administratives et juridiques.....	30